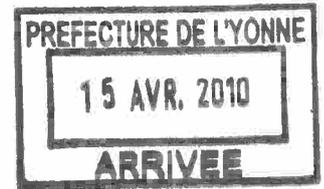


**DEPARTEMENT
DE L'YONNE****Communauté de
Communes du Jovinien**

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil Communautaire

Séance du 24 mars 2010

CONVOICATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 17 MARS 2010
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 30
MARS 2010
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt quatre mars deux mille dix à vingt heures trente dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Madame Manuelle MOINE, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Michel THIAVILLE, représentée par Monsieur Laurent MEUNIER.

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Adoption du Budget Primitif pour 2010 (N°23/2010)

Conseil communautaire du 24mars 2010

N°23/2010

OBJET : Adoption du Budget Primitif pour 2010.

Le projet de budget primitif de la communauté de communes pour l'exercice 2010 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 545 652,71	5 545 652,71
INVESTISSEMENT	2 138 925,18	2 138 925,18
TOTAL	7 684 578,51	7 684 578,51

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

CONSIDERANT que les prévisions de dépenses et de recettes sont justifiées,

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
Par 25 voix pour et 1 contre (M.LEAU).**



APPROUVE chapitre par chapitre le budget primitif de la Communauté de Communes du Jovinien pour l'exercice 2010 tel qu'il est présenté.

Pour copie conforme,
Le Président

Le président,
Nicolas SORET

